



Raison Sociale : **Auto-école Hémicycle**

Siret : **448 687 749 000 29**

Adresse Mail : **autoecole.hemicycle@wanadoo.fr**

Téléphone : **03.26.68.32.88**

Agrément Préfectoral : **E1205103730**

Numéro de Formation Professionnelle : **44510181051**

Code NAF : **8553 Z**

# Auto-école Hémicycle Centre Ville

15 rue Saint-Dominique - 51000 Châlons-en-Champagne

## Promouvoir la Conduite Accompagnée

### (Apprentissage Anticipé de la Conduite)

La **conduite accompagnée**, ou **apprentissage anticipé de la conduite (AAC)** permet aux jeunes **dès 15 ans d'apprendre à conduire** avant l'âge requis pour passer l'examen officiel du permis de conduire. **Cet apprentissage anticipé offre de nombreux avantages**, notamment en terme de **coût** et d'**expériences de la route**. À noter qu'un conducteur issu d'une formation AAC a **plus de 75% de chances d'obtenir son permis de conduire**.

### Conduite accompagnée : comment ça se passe ?

La conduite accompagnée débute obligatoirement par **l'obtention du code de la route**. En parallèle, l'élève suit une formation de conduite classique en auto-école. Une fois en poche, **l'élève doit effectuer au minimum 3000 km sur une période de 1 à 3 ans** avec son ou (ses) accompagnateurs. Mais attention ! Ne peut pas être accompagnateur qui veut :-). La ou les personnes choisies doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans, sans interruption et ne pas avoir commis de délit routier !

Au cours de la période de conduite accompagnée, l'auto-école prévoit **3 rendez-vous pédagogiques obligatoires** :

- Le 1er en présence de l'apprenti, de son accompagnateur et son formateur avant de débiter la conduite accompagnée pour assurer une formation homogène et continue
- Le 2nd a lieu entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale
- Le 3ème a lieu à l'issue des 3000 km parcourus

Une fois ces étapes passées, **le candidat peut se présenter à l'examen du permis de conduire dès ses 17 ans et demi**. Il ne pourra alors **prendre la route seule qu'une fois sa majorité atteinte**.

## Conduite accompagnée : quels avantages ?

Faire le choix de la conduite accompagnée, c'est opter pour une formule aux avantages multiples !

### Des tarifs avantageux

Les formations de conduite accompagnées sont très souvent moins onéreuses que les formations d'apprentissage à la conduite traditionnelle. L'avantage tarifaire va également au-delà de la formation, puisque une fois le permis en poche, les assurances proposent des formules « jeunes conducteurs » à des tarifs préférentiels pour les jeunes issues de l'apprentissage anticipé de la conduite.

### Une expérience significative

La phase d'apprentissage dans le cadre de la conduite accompagnée permet au conducteur d'**acquérir une très bonne expérience de la route** qui va lui permettre de **multiplier ses chances de réussite à l'examen** du permis de conduire et également de **diminuer les risques d'accidents**.

### Une période probatoire réduite

Lorsqu'un conducteur obtient son permis de conduire, **il bénéficie de 6 points** quelle que soit la voie via laquelle il l'a obtenu. Ce qui change avec la conduite accompagnée, c'est la durée de **la période probatoire qui est réduite à 2 ans** au lieu de 3. Chaque année sans infraction va en effet permettre au jeune conducteur d'**enregistrer 3 points supplémentaires** sur son permis de conduire.

## Conduite accompagnée : les règles à respecter

- L'élève doit apposer **un disque « conduite accompagnée »** à l'arrière du véhicule qu'il conduit
- Le **livret d'apprentissage** doit toujours se trouver à bord du véhicule, ainsi que **l'autorisation de l'assurance**
- Le rétroviseur extérieur gauche doit être réglé pour le conducteur, et le droit pour l'accompagnateur
- Le conducteur doit **respecter les mêmes limitations de vitesse qu'un conducteur novice**

## Promouvoir la Conduite Supervisée

La conduite supervisée s'adresse aux candidats de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite. Ils peuvent ainsi compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

### ***Quels en sont les avantages ?***

- Vous allez acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen pratique !
- Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est souvent moins élevé.
- Si vous avez échoué une première fois à l'épreuve pratique, vous allez continuer à consolider vos acquis à moindre coût.

Les contraintes sont plus souples que pour la conduite accompagnée, puisqu'il n'y a pas de kilométrage minimum à faire.

## Promouvoir la Conduite Encadrée

La conduite encadrée s'adresse aux jeunes préparant, dans les établissements de l'éducation nationale, les diplômes professionnels menant aux métiers de la route (BEP ou CAP de conducteur routier).

Accessible dès 16 ans, cette formule s'effectue pendant une formation scolaire et permet aux élèves d'améliorer leur niveau de compétence jusqu'à l'obtention du permis de conduire à 18 ans dans le cadre de leur diplôme.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page du site de la Sécurité Routière relative à **la conduite encadrée**.